8 MARS 2015

Et toujours cette haine envers la femme

Parler du combat des femmes en cette veille du 8 Mars ne peut faire l'économie de victoires enregistrées mais ne peut en même temps aussi, occulter le retour en force dans la société de tous ceux qui ont pour projet l'enfermement de la femme, son bâillonnement et son exclusion de tout champ public.

En cette veille du 8 Mars – Journée internationale de la femme – l'effervescence a été à son comble. L'Assemblée nationale a débattu depuis lundi et vient de voter un projet de loi portant amendement du code pénal, renforçant la lutte contre la violence faite aux femmes. L'on ne connaît cependant pas encore les amendements apportés à ce texte. L'objectif pour le Président qui a fait de cette question une promesse électorale est certainement de présenter cette nouvelle loi, dans un discours qui sera peut-être lu en son nom (comme tous ses discours depuis deux ans) et qu'il présentera comme un cadeau, une décision avant-gardiste du chef de l'Etat et la traduction de la clairvoyance que seul Bouteflika a toujours eue vis-à-vis de cette question.

L'on oubliera naturellement au passage, d'évoquer ou même de mentionner simplement que ce projet de loi est le fruit d'une lutte inlassable, depuis des années, de nombreuses associations féministes ou de mouvements de la société civile, mobilisés au quotidien et pas seulement à l'occasion du 8 Mars et qui n'ont cessé de faire pression.

Le texte d'envoi de Bouteflika (s'il en fait un, bien sûr) aux femmes algériennes, ne mentionnera sûrement pas aussi l'état de désastre absolu révélé par les statistiques officielles relatives au phénomène de violence à l'encontre des femmes dans notre pays. Pour la seule année 2012, les statistiques fournies par les services de police et de gendarmerie révèlent que 260 femmes ont perdu la vie suite à des violences et qu'en outre 8 500 femmes ont subi des violences.

Ces chiffres ne peuvent rendre compte totalement de la réalité quand on sait qu'il ne s'agit là que de faits ayant fait l'objet de plaintes déposées auprès des services de sécurité. Le chiffre est sûrement nettement plus élevé sachant toutes les pressions exercées sur la femme pour ne pas déposer plainte. Plus récemment, en 2014, et sur seulement neuf mois, 6 950 cas de femmes victimes de violence ont été enregistrés, dont 5 630 cas de violence physique ; 1 805 pour mauvais traitements ; 208 ont subi des violences sexuelles et enfin 71 ont fait l'objet de harcèlement sexuel. Comment ne pas s'alarmer devant la recrudescence de ce fléau ? C'est ce qui a été fait par nombre d'associations qui ont interpellé les autorités pour mettre un frein et légiférer sur ce phénomène. C'est l'objet de cet amendement du code pénal qui prévoit des sanctions contre l'époux coupable de violence et des sanctions en cas d'abandon de l'épouse enceinte ou non et contre l'époux tentant de priver l'épouse de ses biens.

Deux autres types de violences feront l'objet de sanctions : les agressions sexuelles qui verront leurs auteurs frappés de sanctions aggravées, si le prévenu est «un parent de la victime ou si celle-ci est mineure, handicapée ou enceinte».

Les agressions contre la femme dans la rue et les violences qui attentent dans les lieux publics à sa dignité relèvent également du dispositif de sanctions.

Mais, car il y a un mais, tout le nouveau dispositif vient se heurter à une disposition insidieusement inscrite et qui vient annihiler l'ensemble de la construction : «l'abandon des poursuites en cas de pardon de l'épouse». Autrement dit le législateur encourage indirectement l'épouse à se rétracter et ouvre ainsi un boulevard à tout l'environnement notamment familial (et parfois juridictionnel) pour que la victime lâche prise. C'est là un art de haute facture, consistant à tenter de contenter les uns, ceux qui se battent depuis des lustres contre les actes de violence contre la femme et les autres, tous les autres qui, pour argument contre ce projet, ont brandi la Charia, seule source de droit lorsqu'il s'agit du sexe féminin. Tout le paradoxe niche aujourd'hui dans ce double discours qui voit un ministre, celui de la justice, qui donnait l'impression de défendre âprement le projet contre la violence faite aux femmes, mais qui, dans le même moment, au lieu de mettre sur la table la condition désastreuse faite à l'être humain qu'est la femme et les pratiques ancestrales condamnables lorsqu'il s'agit de violences, a choisi de convoquer les textes sacrés, le Coran en l'occurrence pour appuyer ses arguments. Tous ceux et toutes celles qui furent nombreux à s'élever contre ce texte, ont justement brandi ce texte sacré pour crier au danger que créera l'application de ce texte sur l'unité de la cellule familiale et rappelé que le mari se doit d'être obéi, la femme se devant obéissance à son époux, les coups qu'elle pourrait recevoir n'étant qu'une consigne dictée par le Prophète, l'essentiel étant que cette violence ne laisse pas de traces.

De traces, il en restera en tout cas de ces joutes parlementaires de la semaine dernière qui prouvent, s'il en était besoin, l'état dans lequel notre société a été plongée et la régression (loin d'être féconde) dans laquelle nous avons été précipités. Comment pouvait-il en être autrement, lorsque la réconciliation nationale a ouvert la porte à tout : le retour en force de ceux qui n'ont jamais caché leur haine de toutes les femmes, y compris celles qu'ils cadenassent dans leurs maisons ; les discours incendiaires distillés tous les soirs sur des chaînes privées par des salafistes devenus des tribuns pour lancer des SOS contre la «dépravation» de la société ; le retour à la religion dans beaucoup de discours publics même lorsque le sujet n'a aucun rapport, le nouveau statut de «personnalités nationales» accordé à ceux qui n'ont jamais renié leurs crimes pendant la décennie noire…

Toute cette intrusion et ce retour en force dans la société algérienne d'éléments rétrogrades, d'obscurantistes, de militants islamistes et de certains terroristes ne sont pas sans conséquences sur les comportements. Toutefois, elle n'altérera en rien ni ne participera à l'abandon par les femmes et des hommes – faut-il le rappeler – de la poursuite de leur combat qui se confond avec le combat pour l'instauration de la démocratie sans lequel aucune lutte, aucun combat ne peut aboutir totalement et atteindre ses objectifs.

Khedidja Baba-Ahmed

Photo : DR

5 630 cas de violence physique ont été enregistrés par la police.

VUS OU LUS

Vus ou lus du pire comme du meilleur. *Quelques propos d'hommes et de femmes relevés tout au long de la semaine dernière lors des débats ou d'écrits sur le projet de loi contre la violence faite aux femmes.*

Maître Fatma Zohra Benbraham, sur les ondes de la Radio Chaîne 3 le mardi à 13h : «Vous croyez que les femmes ne battent pas elles aussi les hommes ? Cette loi est un miroir aux alouettes et nous allons voir, avec son application c'est beaucoup, beaucoup d'hommes en prison. Nous sommes en train de casser notre société et détruire le tissus social, l'Etat et la nation. Nous n'avons pas besoin de zizanie dans nos foyers.»

Rachida Kadri, députée de l'Alliance verte (islamiste) sur la chaîne D'zaïr TV mercredi 4 mars : «Pourquoi la justice se mêle des affaires à l'intérieur du foyer ? Ils veulent la destruction de la famille. Nous devons voir les causes et faire comme Dieu a dit et appliquer la Charia islamia.»

Mohamed Medaoui du parti Al Karama lundi à l'Assemblée nationale : «Par leurs tenues vestimentaires les femmes portent atteinte à la pudeur et harcèlent les hommes.»

Mais il y a aussi le meilleur, qui illumine le chemin et donne de l'espoir. **Maâmar Farah, journaliste au *Soir d'Algérie,* du 5 mars, page 24 :** «La femme est l'égale de l'homme ou elle ne l'est pas ! Toute solution à mi-chemin de ces deux options est un faux-fuyant relevant des techniques de dérobade qui sont le propre d'un système plus à l'aise dans les labyrinthes et les sous-sols que dans la clarté des grands espaces.»

Abdou Semmar, journaliste, sur le site *Algérie Focus* du 5 mars : «Le dévergondage, le vice, la dépravation, l'immoralité, n'ont pas d'habits. Ils n'ont pas d'apparences. Combien de femmes voilées ont exercé de la prostitution ? Combien de fois le niqab a caché des voleuses ou des aguicheuses ? Les mœurs légères ne se mesurent souvent pas à la légèreté des vêtements. Les mœurs sont une question d'éducation et non pas d'apparences ou de modes vestimentaires. La quête de la beauté n'entraîne nullement une plongée dans l'univers de la débauche.»

Donner la parole à Madame Leïla Aslaoui était, pour nous, le meilleur hommage que l'on puisse rendre à toutes celles qui ont été les victimes des islamistes barbares. L'assassinat par les terroristes barbares de son mari ne l'a pas sombré dans le silence. Elle continue de se battre, notamment contre tous ceux qui portent en bandoulière l'amnésie sur les années de braise et ceux et celles qui prônent aujourd'hui le pardon. Se battre aussi, elle le fait régulièrement par ses nombreux écrits contre les héritiers de ces assassins qui réinvestissent la scène politique.

A cette ancienne ministre, à cette magistrate nous lui avons demandé ce qu'elle pense de cette loi et plus globalement du combat des femmes.